

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Nombres de Conseillers :

En exercice :11
Présents : 7
Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S

Mme PIOCHAUD A est arrivée au point 5

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

Mmes MONTUS A, MICHAUD A

Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRETAIRE DE SEANCE : M DURAND L

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

ORDRE DU JOUR

1. Affectation du résultat 2023- budget annexe locaux commerciaux

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe Locaux Commerciaux les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 27 584,86€
- Report en section d'investissement (001 en recettes) : 46 856,44€

2. Vote du budget primitif 2024- budget annexe locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 38 076,82€ et en section d'investissement à 57 206,44€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 du budget annexe Locaux Commerciaux.

3. Affectation du résultat 2023- budget principal

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget principal les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 652 381,43€
- Report en section d'investissement (001 en dépenses) : 40 122,52€
- Affectation en réserves (recettes d'investissement, article 1068) : 15 907,55€

4. Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire fait savoir que traditionnellement les taux des impôts locaux sont augmentés de 1 % chaque année.

La commission des finances s'est réunie et propose une augmentation des taux de 1 % de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation qui ne concerne que les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 de la manière suivante:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,52% (40,12% en 2023)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,82% (52,30% en 2023)
- Taxe d'habitation : 9,44 % (9,35 % en 2023)

5. Vote du budget primitif 2024-budget principal

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en

section de fonctionnement à 1 187 804,14€ et en section d'investissement à 491 840,88€. A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2024 du budget principal.

6. Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser des subventions de la manière suivante :

- Institut Bergonie : 50,00 €
- ADMR : 50,00 €
- Saujon solidarité : 260 €
- Anciens combattants saintais : 50€
- Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers : 50€

7. Répartition du budget « fournitures scolaires » sur les Communes du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux

D'un commun accord avec les autres Communes, la répartition des dépenses de fournitures scolaires est la suivante :

43 enfants de la Commune de NANCRAS sont scolarisés dans une école du RPI.

Le principe de reversement est le suivant :

- 770€ seront versés à la Commune de BALANZAC
- 550 € seront versés à la Commune de SABLONCEAUX

En contrepartie, la Commune de NANCRAS recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

- 715€ de la Commune de BALANZAC
- 1 485 € de la Commune de SABLONCEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette répartition.

8. Avancement de grade Brigadier-chef principal

Un agent est éligible à un avancement de grade.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les frais supplémentaires engendrés.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la création d'un poste de brigadier chef principal au 01^{er} juillet 2024.

9. Travaux de rénovation local de boucherie : désignation des entrepreneurs

Monsieur le Maire présente les différents devis pour la rénovation du local de boucherie, il s'agit de :

- SARL Dominique BERNARD : travaux de couverture : 4 736€ HT soit 5 683,20€ TTC
- SARL Dominique BERNARD : travaux de couverture : 3 227,70€ soit 3 873,24€ TTC
- PARTHENAY MENUISERIE 17: travaux de menuiserie : 2653,48€HT soit 3 976,49€ TTC
- ROYAL ELEC : travaux d'électricité : 6022,98€ HT soit 7 227,58€ TTC
- BERTON: fourniture de panneaux d'isolation : 4309,36€ HT soit 5 171,23 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à 20 949,52€ HT soit 25 139,42€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis susmentionnés.

10 . Travaux de rénovation local de boucherie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation du local de boucherie sont subventionnables à hauteur de 45 % du montant HT des travaux par le Département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 9 427,28€ auprès du Département.

11. Installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire

Monsieur le Maire explique que le restaurant scolaire est actuellement équipé de radiateurs électriques et que cela est très énergivore.

Afin de réduire la facture de consommation électrique, il présente le devis d'Antenne 17 d'un montant de 7 358,80€ HT soit 8 830,56€ TTC pour l'installation d'une climatisation réversible au restaurant scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis d'Antenne 17 d'un montant de 8 830,56€ TTC.

12. Installation d'une climatisation réversible : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

L'installation d'une climatisation réversible est subventionnable par le Département à hauteur de 35 % du montant HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour solliciter une subvention de 2 575,58€.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce qu'un nouveau défibrillateur est installé sur le mur de l'Église.
- Il est confirmé qu'une classe ferme à l'école de Sablonceaux
- Il est prévu de repeindre les façades des locaux scolaires cet été. Le devis de fourniture de peinture s'élève à plus de 7 000€ HT.
- M POULARD Olivier signale qu'un ralentisseur s'enfonce rue du Colombier.

La séance est levée à 21h45